

Demande de résidence de traduction

- Du 7 novembre au 20 décembre 2016 : résidence de la Prévôté, à Bordeaux
- Du 6 mars au 14 avril 2017 : résidence Chalet Mauriac, à Saint-Symphorien

Ces résidences de **6 semaines chacune** s'adressent aux **traducteurs littéraires étrangers** souhaitant travailler en immersion dans le pays dont ils traduisent la langue. Il s'agit de leur offrir des conditions de travail appropriées, un logement confortable, ainsi qu'une bourse d'écriture. Il s'agit de résidences de création, pendant lesquelles le traducteur peut consacrer plus de 70 % de son temps à son projet personnel de traduction ; les lauréats pourront également être sollicités pour quelques rencontres professionnelles ou publiques (4 rencontres maximum).

■ **Bourse de traduction de 2400 euros net**, octroyée par Écla.

■ **Prise en charge du voyage aller-retour** depuis le domicile du traducteur (limitée à 1000 euros maximum)

■ **CONDITIONS POUR POSTULER :**

- vous avez un projet de traduction d'un texte de langue française, faisant l'objet d'un contrat avec un éditeur étranger ;
- vous avez à votre actif au moins deux traductions déjà publiées dans votre pays, par une maison d'édition professionnelle ;
- vous résidez à l'étranger et/ou votre résidence fiscale n'est pas en France.
- vous aurez moins de 65 ans au 31 décembre 2016.
- si l'ouvrage original n'est pas dans le domaine public, vous pouvez justifier d'un contrat de cession de droits en cours de validité, entre l'éditeur d'origine et l'éditeur commanditaire de la traduction ;

L'ouvrage original doit être en français et relever du champ littéraire. Toutes les langues étrangères sont éligibles et toutes les œuvres littéraires, y compris les œuvres du patrimoine relevant du domaine public.

■ **Deux possibilités pour le lieu et la date de la résidence**

Vous pouvez postuler aux 2, mais 1 seule résidence sera accordée par traducteur :

- 07 nov. > 20 décembre 2016 (1 lauréat) : résidence de la Prévôté, hébergement dans une maison individuelle, louée par Écla et située dans le centre ville de Bordeaux.
- 6 mars > 14 avril 2017 (2 lauréats) : résidence au Chalet Mauriac, situé dans le village de Saint-Symphorien (1750 habitants, 1 heure de Bordeaux). Ancienne propriété de la famille Mauriac, le chalet et son parc ont été acquis par la Région Aquitaine et aménagés pour accueillir auteurs et artistes contemporains en résidence.

Date limite de candidature : 30 juillet 2016

Prénom et NOM

Pays (domicile actuel)

Langue cible (langue d'écriture du traducteur)

Fait à

Le

Signature

Vous

NOM (état civil)

Prénom Pseudonyme éventuel

Nationalité

Date de naissance / / Lieu de naissance

Adresse domicile

..... PAYS

Téléphone fixe Téléphone mobile

E-mail

Blog ou site Internet personnel

Langues traduites et sens de traduction (par exemple : français vers italien)

.....

.....

Êtes-vous membre d'une association de traducteurs littéraires ? OUI - NON

Si oui, laquelle

La traduction littéraire est-elle votre principale source de revenus ? OUI - NON

Si non, précisez quel est votre métier ou votre source de revenus habituelle

.....

.....

Date et lieu de résidence

Merci d'indiquer à quelle(s) résidence(s) vous êtes candidat.

Important : vous pouvez concourir pour l'une ou l'autre des résidences ou bien pour les deux, mais 1 seule résidence pourra être accordée par candidat.

	OUI je suis candidat-e à cette résidence	NON je ne suis pas candidat-e à cette résidence
PRÉVÔTÉ / Bordeaux résidence du 7 novembre au 20 décembre 2016		
CHALET MAURIAC / Saint-Symphorien résidence du 6 mars au 14 avril 2017		

Les dates d'arrivée et de départ peuvent varier d'un ou deux jours en fonction des contraintes des traducteurs et des aléas de transports.

Votre projet de traduction en résidence

- **Titre français de l'œuvre à traduire**
- **Nom de l'auteur**
- **Genre littéraire** - Préciser : roman, poésie, bande dessinée, album jeunesse, théâtre, philosophie, essai...
.....
- **Editeur français (ou francophone)**
- **Nombre de pages de l'édition originale française**

- **S'agit-il** **d'une œuvre du domaine public** **d'une œuvre encore sous droits**

Dans le cas d'une œuvre sous droits, merci de joindre une copie du contrat de cession des droits de traduction, contrat signé entre l'éditeur français titulaire des droits et l'éditeur étranger (votre éditeur).

- **S'agit-il** d'une première traduction d'une œuvre inédite dans la langue-cible
 d'une nouvelle traduction ou re-traduction
- **Nom et adresse de l'éditeur commanditaire** (celui avec lequel vous avez passé le contrat de traduction)
.....
.....

- **Date prévue de remise de votre traduction à l'éditeur**

- **Modalités et montant de rémunération de la traduction**, selon le contrat signé avec l'éditeur :

TARIF par feuillet : % de droits d'auteur : Forfait :

Votre contrat prévoit-il le versement d'une avance ou d'un à-valoir à la commande ? OUI - NON

Si oui, de quel montant ?

- **Avez-vous sollicité d'autres aides ou bourses pour ce projet de traduction ?** OUI - NON

Si oui : précisez la date, le nom de l'organisme et le résultat de votre demande (aide accordée / refusée / en attente)

.....

- **Avez-vous auparavant déjà obtenu une bourse de traduction ou de résidence ?** OUI - NON

Si oui, précisez en quelle année et quel organisme vous l'a accordée

.....

ATTESTATION sur l'honneur

Je soussigné(e),,

atteste sur l'honneur **ne pas avoir** ma résidence fiscale en France.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Le

Signature (manuscrite)

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER

- Le présent formulaire** « Demande de résidence » rempli et signé *
- Une lettre de motivation**, précisant votre parcours, vos attentes et les raisons de votre demande de résidence en France. *
- Une note présentant votre projet de traduction** : présentation de l'œuvre à traduire et de son auteur, précisions sur l'intérêt particulier à traduire (ou retraduire) cette œuvre, et les difficultés propres à ce projet de traduction.
- Votre CV** *
- Votre bibliographie complète** : liste des ouvrages que vous avez traduits.
Préciser : langue source, auteur, titre français / titre traduction, éditeur, année de publication
- La copie du contrat** de traduction signé avec l'éditeur étranger (accompagné de la traduction de ses principales clauses en français)
- La copie du contrat de cession de droits** – contrat signé entre l'éditeur français et l'acquéreur étranger – si l'ouvrage n'est pas dans le domaine public
- Le catalogue de l'éditeur étranger** ou sa présentation en français (ce document peut être envoyé en pdf par mail)

** Merci de rédiger ces documents en français !*

Dossier complet à renvoyer
au plus tard le **samedi 30 juillet 2016**
par courriel à **residences@ecla.aquitaine.fr**
ou courrier postal à :

ÉCLA

Pôle Vie littéraire « Résidence traduction »
36-37 rue des Terres Neuves
33130 Bègles
FRANCE

Renseignements

ÉCLA – Pôle Vie littéraire – Tél. : +33 (0)5 47 50 10 00
Corinne Chiaradia : corinne.chiaradia@ecla.aquitaine.fr

Chalet Mauriac :
Aimée Ardouin – Tél. : +33 (0)6 95 61 10 06
aimée.ardouin@ecla.aquitaine.fr

■ OBJECTIF

Que leur art s'exerce sur des classiques, des auteurs du patrimoine littéraire ou des écrivains contemporains, traductrices et traducteurs sont les passeurs indispensables d'une littérature vivante et plurielle, représentative de la diversité des langues et des cultures. Depuis plus de dix ans, Écla a à cœur de valoriser cette profession, la faire connaître et reconnaître. Ces résidences de 6 semaines s'adressent aux traducteurs littéraires étrangers, travaillant depuis le français vers leur propre langue d'écriture et désireux de travailler en immersion dans le pays dont ils traduisent la langue. Il s'agit de leur offrir des conditions de travail appropriées, un logement confortable, ainsi qu'une bourse d'écriture.

■ CONDITIONS D'ACCÈS

Pour postuler à ces résidences, un traducteur littéraire doit

- > résider à l'étranger et/ou avoir sa résidence fiscale hors de France ;
- > avoir moins de 65 ans au 31 décembre 2016 ;
- > avoir à son actif au moins deux traductions déjà publiées dans son pays, par une maison d'édition professionnelle ;
- > avoir un projet de traduction d'un ouvrage de langue française faisant l'objet d'un contrat de traduction avec un éditeur étranger ;
- > Si l'œuvre à traduire n'appartient pas au domaine public, le traducteur doit fournir une copie du contrat de cession signé entre l'éditeur français titulaire des droits et l'éditeur étranger commanditaire de sa traduction.
- > Toutes les langues étrangères (langue cible du traducteur) sont éligibles.

L'ouvrage original doit être écrit en français et relever du champ littéraire, y compris la littérature jeunesse, la bande dessinée, les essais, la poésie et la littérature de « genre » : fantastique, policier...

Sont exclus :

- les éditions à compte d'auteur et l'auto-édition ;
- les traductions relais ou intermédiaires, c'est-à-dire non effectuées à partir de la langue originale d'écriture de l'ouvrage ;
- les traductions d'ouvrages scolaires, guides pratiques, revues, documentaires ;
- les traductions achevées avant la venue du traducteur en France ;
- les contrats de traduction qui ne sont plus en cours de validité ;
- les œuvres dont les droits de traduction n'ont pas été cédés par l'éditeur français.

■ NATURE DE LA RÉSIDENCE

Résidence de création > La résidence offrira au traducteur le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail de traduction en cours. Il pourra consacrer au moins 70 % de son temps à ce travail personnel.

Il pourra cependant être sollicité pour quelques rencontres professionnelles et/ou publiques, en librairie, bibliothèque, salon du livre ou milieu scolaire (4 rencontres maximum) : ce programme sera construit conjointement entre Écla et le traducteur, avant et pendant la résidence.

Rémunération du traducteur > Bourse d'écriture de 2400 euros net, versée en 2 parties : 1200 euros le jour de l'arrivée, 1200 euros à mi-séjour (après 3 semaines de résidence). Ces montants seront versés, à la convenance du traducteur, en espèces en euros (contre signature d'un reçu) ou par virement bancaire international.

Dates et lieux du séjour > deux résidences sont proposées, au choix :

- **Du 7 novembre au 20 décembre 2016** : résidence de la Prévôté, à Bordeaux
- **Du 6 mars au 14 avril 2017** : résidence Chalet Mauriac, à Saint-Symphorien

Les dates d'arrivée et de départ peuvent varier d'un ou deux jours en fonction des contraintes des auteurs et des aléas de transports.

■ HÉBERGEMENT Résidence de la Prévôté (Bordeaux)

Le lieu de résidence est situé au 33 rue de la Prévôté, 33000 Bordeaux. Il s'agit d'une maison individuelle de 100 m², sans jardin, située dans le centre ville du vieux Bordeaux.

- Rez-de-chaussée : entrée, cuisine équipée, salon (TV), WC
- Etage : chambre (1 grand lit), bureau (1 canapé-lit), salle-de-bain (baignoire, lave-linge), WC

- Un ordinateur PC, un scanner et une imprimante sont mis à disposition dans le bureau.
- La maison est équipée d'une connexion internet wifi et d'un poste téléphonique (communications illimitées en France)
- Le linge de lit et de maison est fourni.
- Les frais de fonctionnement du logement (eau, gaz, électricité) sont pris en charge par Écla.

La maison peut accueillir 2 personnes, si le traducteur souhaite venir accompagné. Les frais liés à la venue et au séjour de l'accompagnant (transport et restauration) seront à la charge du traducteur.

■ HÉBERGEMENT Chalet Mauriac (Saint-Symphorien)

Le lieu de résidence est situé au Chalet Mauriac, 14 cours de Verdun 33113 Saint-Symphorien (à 1 heure de route de Bordeaux). Il s'agit d'une maison du 19^e siècle, ancienne propriété de la famille Mauriac, acquise par la Région Aquitaine et aménagée en sorte d'y accueillir des auteurs et artistes contemporains. Le village de Saint-Symphorien (1750 habitants) est l'une des communes du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Située au milieu d'un parc de 10 hectares, la maison est composée d'**espaces communs** (cuisine, bibliothèque, salle de séjour, studio-salle de travail) et de **5 chambres individuelles, dotées chacune d'un espace de travail et d'un cabinet de toilette-douche privée.**

- Le linge de lit et de maison est fourni.
- Les frais de fonctionnement du logement (eau, gaz, électricité) sont pris en charge par la Région Aquitaine.
- Deux ordinateurs (PC et Mac), un photocopieur/scanner/imprimante et un vidéoprojecteur sont mis à disposition. L'usage de ces outils est partagé avec les autres artistes en résidence au même moment.
- La maison est équipée d'une connexion internet wifi et d'un poste téléphonique par chambre (accès illimité en France).
- Chaque chambre peut accueillir 2 personnes, si le traducteur souhaite venir accompagné. Les frais liés à la venue et au séjour de l'accompagnant (transport et restauration) seront à la charge du traducteur.

■ FRAIS DE SÉJOUR

• **Le traducteur aura à sa charge les dépenses suivantes** : frais de visa, assurances personnelles, frais de subsistance, déplacements personnels, communications internationales et frais de réalisation de son projet.

• **Transports** : Écla prend en charge les frais de voyage du traducteur (aller-retour domicile / résidence), à une hauteur maximale de 1000 euros.

Les frais de déplacement sur les lieux des rencontres publiques sont pris en charge par Écla.

Le traducteur aura à sa charge ses déplacements personnels, hors rencontres et temps de médiation.

- Résidence de la Prévôté, Bordeaux : Les résidents reçoivent un abonnement mensuel pour les transports publics urbains qu'ils peuvent utiliser pour leurs déplacements privés.
- Chalet Mauriac, Saint-Symphorien : Une voiture est mise à la disposition des résidents. Propriété de la Région, ce véhicule est assuré par Écla. Pour l'utiliser les résidents doivent fournir un permis de conduire en cours de validité, remplir le planning d'utilisation partagée et assurer le plein de carburant du véhicule. Quatre vélos, dont deux vélos électriques, sont également à disposition des résidents.

• **Restauration** : Le traducteur sera autonome sur sa restauration.

Seront pris en charge un repas d'accueil et les repas liés aux rencontres proposées par Écla.

■ ENGAGEMENTS DU TRADUCTEUR

- Le traducteur s'engage à résider à la Prévôté (ou au Chalet Mauriac) pour une durée de 6 semaines, aux dates prévues.
- Le traducteur s'engage à travailler au projet de traduction avec lequel il a postulé à la résidence. Il tiendra Écla informé de l'avancé de ce projet.
- Pendant et après son séjour, le traducteur s'engage à mentionner sa qualité de résident d'Écla Aquitaine à propos des œuvres qu'il y aurait réalisées (éditions, articles, dossiers de presse...)
- **Au moment de la parution de son texte, le traducteur s'engage à faire parvenir à Écla 2 exemplaires du livre édité dans son pays.**

Le traducteur fera porter la mention « *Le traducteur de ce texte a bénéficié du soutien de l'agence régionale Écla, dans le cadre d'une résidence à (lieu de résidence)* »

Convention de résidence : Une convention sera signée entre le traducteur et Écla, définissant l'ensemble des conditions de séjour en résidence et reprenant l'essentiel des clauses du présent cahier des charges. Un calendrier prévisionnel des rencontres sera joint en annexe.

■ ENGAGEMENTS D'ÉCLA

- Écla prend en charge la rémunération du traducteur (bourse de traduction), ses frais de transport aller-retour depuis son domicile, son hébergement et ses repas lors des rencontres organisées par Écla.
- Écla met en place un accompagnement artistique des résidents et s'efforce de répondre à leurs demandes de contacts avec les créateurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations en région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.
- Écla s'engage à mettre en valeur la résidence du traducteur et son travail au moyen de :
 - mailing d'information auprès de son fichier de professionnels du livre et de la lecture
 - annonce dans la Lettre d'information électronique d'Écla
 - page dédiée sur le site www.ecla.aquitaine.fr ou sur le site www.chaletmauriac.aquitaine.fr
 - publication d'une plaquette d'information
 - réalisation d'un reportage photographique et d'un entretien avec le traducteur, en vue de publication sur les sites internet d'Écla et du Chalet Mauriac.

■ SÉLECTION ET JURY

Les dossiers sont examinés par une commission de sélection début septembre 2016. Le jury, mis en place par Écla, est composé de représentants du Conseil régional ALPC et de professionnels du livre, de la lecture et de la traduction. Les candidats sont avertis du choix final du jury par courriel et courrier signé de la directrice générale d'Écla.